

AUTEUIL-LE-ROI

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013**

Étaient présents : M. FORTIER, M. CAPELLE, Mme ROSSET, M. DELPECH, Mme GARRIGUES, Mme CHEVREUIL, M. PETITEAU., M. CARPENTIER, Mme MONTEIRO, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX-CURNIE, M. PELISSIER

Était absente excusée : Mme BRÜGGEMANN a donné pouvoir à M. CAPELLE
Était absent : M. BLONDEAU

Nombre de membres élus	15	Date de la convocation	20 Septembre 2013
Nombre de membres présents	13	Date de l'affichage	20 Septembre 2013
Nombre de membres votants	14		

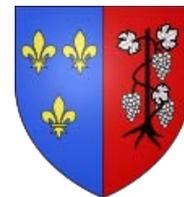
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h33 et procède à l'appel des conseillers municipaux.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance.

Madame CHAVILLON propose sa candidature au poste de secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote **14 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil municipal du 5 septembre 2013.

Le Conseil municipal vote le compte rendu du 5 septembre 2013 par **11 voix POUR et 3 ABSTENTION** (M. PELISSIER, Mme CHAVILLON, Mme DESCLAUX-CURNIE, qui n'avaient pu assister à ce conseil)



AUTEUIL-LE-ROI

Point N° 3 : Autorisation donnée à M. le Maire pour émettre les mandats des factures en attente de paiement auprès de la Trésorerie Principale de Neauphle le Château.

COMMUNE :

Bordereau N° 59 mandats 403 à 405 pour une dépense de 2 335.53 €TTC
Le Conseil municipal vote : **14 voix POUR** des présents et représentés.

Bordereau N° 55 mandats 384 à 396 pour une dépense de 3 874.10 €TTC
Le Conseil municipal vote : **14 voix POUR** des présents et représentés

M. FORTIER demande à ce que soit mis à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal la délégation de signature au Maire afin qu'il puisse signer les bordereaux de dépenses.

M. le Maire répond qu'il suit cette procédure de passage de toutes les factures devant le Conseil municipal avant règlement suite à la décision du Conseil Municipal.

M. CAPELLE répond que cette façon de fonctionner lui convient, ce à quoi M. FORTIER réplique que ce n'est pas lui qui attend le paiement des factures.

M. PELISSIER demande ce que cela génère comme retard. M. le Maire donne la parole à la secrétaire en charge de la comptabilité qui explique que cet été, il a été pris beaucoup de retard ; en effet, du fait des vacances et comme les dépenses doivent être approuvées en Conseil Municipal, il a fallu attendre le Conseil de septembre pour que les dépenses de juillet et août soient validées. Les factures sont payées par la perception avec la délibération correspondante. A partir de là, tous les fournisseurs sont payés avec un mois de délai.

Mme DESCLAUX-CURNIE dit que la loi prévoit que les factures soient payées sous un mois à date de facture, et non à réception de facture.

La secrétaire ajoute que, du fait du retard pris cet été, de nombreuses lettres de relance ont été reçues en Mairie et les fournisseurs ont été nombreux à appeler, inquiets de ne pas être payés.

M. le Maire dit que ce point proposé par M. FORTIER sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Point N° 4 : Contrat Triennal – Choix de l'Entreprise pour réaliser les travaux de voirie dans la Grande Rue

M. le Maire projette la synthèse de l'étude des dossiers faite par JSI .

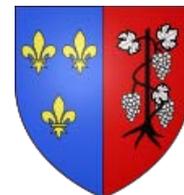
Trois offres ont été reçues : EUROVIA, SPAC et COLAS. La commission Travaux préconise de suivre les recommandations de l'entreprise JSI, à savoir le choix de l'entreprise COLAS pour réaliser les travaux de la voirie Grande Rue/Rue de Goin pour un montant de 358 000 €TTC.

Le planning de délai des travaux est de 14 semaines à compter du 27 septembre.

Mme MONTEIRO demande s'il y aura une réunion d'information avec tous les riverains pour expliquer les travaux. M. le Maire répond que cela peut être envisagé.

Attache est prise auprès des entreprises de bus pour voir avec eux le circuit des bus pendant les travaux. Un flash info informera les auteuillois des nouvelles dispositions d'itinéraire des bus.

M. CAPELLE dit que la Société JSI a fait du bon travail d'analyse.



AUTEUIL-LE-ROI

M. FORTIER demande comment va se faire le financement des travaux. M. le Maire répond que le financement se fera au chapitre 2315. Mme MONTEIRO ajoute qu'au chapitre 2315, il a été budgétisé 537 861.63 € entre autre pour le triennal et le contrat rural et que l'argent existe sur la ligne.

M. FORTIER dit que dans les 358 000 € ne sont pas compris les frais de MO et la publicité. M. le Maire répond que la moitié de la facture des frais de MO a déjà été payée.

Mme MONTEIRO rappelle que le budget a été voté au chapitre et non à l'opération. Dans la mesure où le contrat rural n'a pas avancé, la ligne budgétaire du 2315 est largement excédentaire

M. CAPELLE ajoute que le montant de 358 000 € est valable si l'on est facturé en 2013, car en 2014 la TVA augmente. Voir avec l'entreprise COLAS qu'en cas de retard, ils prennent à leur charge l'augmentation de la TVA.

Mme MONTEIRO dit que pour le budget 2014, il y aura des restes à réaliser.

M. le Maire ajoute qu'il a reçu l'arrêté du Conseil Général qui valide les travaux, ce qui veut dire que la subvention de 122 200.00 € est bien attribuée. Il est prévu également de recevoir le FCTVA sur les dépenses éligibles au FCTVA (15.482 %). Au final, les travaux vont coûter 190 000 € à la commune.

M. FORTIER dit que ce chiffre est faux, qu'il faut rajouter la MO et la publicité et que les travaux vont coûter au moins 230 000 € en autofinancement.

M. FORTIER demande à ce que soit rajouté dans la délibération que le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote le choix de l'entreprise COLAS pour un montant de travaux de 358 000 € TTC, par **14 voix POUR**

Point N° 5 : Commerce – Autorisation donnée à M. le Maire de signer la Convention d'occupation du « Relais d'Auteuil » avec M. et Mme LAMBERT nouveaux gérants.

La commission a reçu à plusieurs reprises M. et Mme LAMBERT qui correspondaient au profil souhaité pour Auteuil le Roi et semblaient très intéressés. Or, contre toute attente, ceux-ci ont envoyé un courriel le 23 septembre en informant qu'ils ne donnaient pas suite. Ce point d'ordre du jour est donc annulé.

Suite à ce mel, M. le Maire les a appelés pour comprendre leur décision. M. CAPELLE avait, lui, envoyé un mel dont la réponse correspond à l'entretien téléphonique avec M. le Maire.

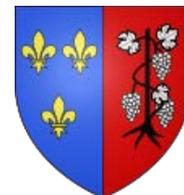
M. le Maire souligne que M. CAPELLE, Mme ROSSET et lui-même ont reçu M. et Mme Lambert pour une réunion de finalisation qui se voulait rassurante, mais c'est l'inverse qui s'est passé.

M. le Maire conclut que c'est le retour au point de départ.

M. le Maire a repris contact avec le traiteur de Saulx-Marchais qui est toujours intéressé.

Mme ROSSET demande si le dernier mail reçu des Lambert est bien ce qu'ils ont dit au téléphone à M. le Maire.

Mme ROSSET indique qu'elle a été, elle aussi, interloquée de leur décision et qu'elle a appelé les Lambert pour faire le point avec eux. Il s'avère qu'ils ont été surpris que M. le Maire ne leur parle pas d'emblée des problèmes existants au sein du village. Elle pensait que cela cachait quelque chose. Ils ont rencontré les Pichafroy et des gens du village et ont lu les comptes-rendus des Conseils Municipaux et se sont aperçus que les problèmes ne dataient pas d'hier. Son mari lui a clairement dit qu'ils n'allaient pas s'enliser dans une affaire comme ça.



AUTEUIL-LE-ROI

Mme ROSSET dit que si elle en parle ce soir, c'est parce qu'il va y avoir de sérieux problèmes que ce soit avec n'importe quel exploitant et que les problèmes qui sont cités dans le mail des Lambert mettent en péril l'avenir du commerce et tout ce que subit la population du village du fait de la pénurie de gérants.

Ce soir, il faut crever les abcès, de ce problème l'attendent sur les gens pour les empêcher de bosser, tout cela à cause d'un seul habitant d'Auteuil. Que fait-on ? Les Pichafroy qui étaient des gens bosseurs ont craqué au bout de deux ans et ont foutu le camp. Ils ont montré aux Lambert un dossier de X plaintes, X coups de gueule. Mme MONTEIRO dit qu'elle ne comprend pas et que ce n'est pas à l'habitant à s'astreindre à des nuisances, alors que la demande a été faite à la commune pour trouver des solutions pour diminuer ces nuisances. Mme ROSSET demande de quelles solutions il s'agit ? Mme MONTEIRO répond que la commune aurait pu faire quelques travaux pour réduire les nuisances mais rien n'a jamais été fait en dix ans. Elle pense qu'il y a une réelle mauvaise volonté de la commune.

Mme ROSSET demande à Mme MONTEIRO si elle peut nous assurer qu'en aucun cas il n'y a de nuisances de sa part ? S'il y en a ce sont celles de la vie courante, et Mme MONTEIRO dit qu'elle n'a pas à se justifier auprès de Mme ROSSET.

M. CAPELLE dit qu'il n'y a plus de problème de convention et que les Lambert approuvaient cette nouvelle convention.

Mme ROSSET indique que ce qui l'a alerté dans la conversation téléphonique qu'elle a eu ça a été le problème dans la convention des portes fermées et des portes ouvertes du restaurant, qu'il n'y a plus avec la nouvelle convention. Ce qui veut dire que les Pichafroy leur avaient dit qu'ils ne pouvaient même pas ouvrir une fenêtre l'été. Mme MONTEIRO répond qu'il en est de même pour les voisins.

Mme MONTEIRO indique que lorsque les fenêtres du restaurant sont ouvertes, elle est obligée de fermer ses fenêtres sous peine de se croire à l'intérieur du restaurant. Mme ROSSET demande si c'est tous les soirs le cas. Mme MONTEIRO répond que comme ce n'est pas elle qui habite en face elle ne peut pas se rendre compte des nuisances. Mme ROSSET dit que par contre des gens habitent en face de chez Mme MONTEIRO et peuvent en parler et ajoute que s'il elle ne souhaite pas en parler en séance elle en parlera par d'autres voies.

Mme MONTEIRO ne pense pas que ce soit uniquement le voisinage qui ait fait fuir les nouveaux gérants mais que de nombreuses choses non pas été dites.

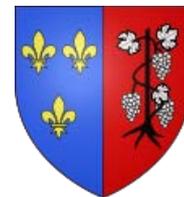
Mme GARRIGUES précise qu'un commerce quel qu'il soit est source de nuisances et qu'il appartient au voisinage de se renseigner avant d'acheter et de s'installer. Mme MONTEIRO répond que lorsqu'elle a acheté, le commerce était fermé, et était à vendre comme maison d'habitation et que s'ils avaient su ils n'auraient bien évidemment pas acheté cette maison. L'hôtel n'existait pas quand ils ont achetés la maison.

Mme GARRIGUES ajoute qu'un commerce peut être amené à changer d'activité. Mme MONTEIRO répond que les travaux ont été effectués bien après qu'ils aient achetés leur maison et que des activités supplémentaires comme l'hôtel ont été créées alors qu'elle n'existait pas auparavant, rajoutant des nuisances qui n'ont pas été prises en compte dans l'aménagement du bâtiment.

Mme ROSSET dit que l'on est face à une décision communale. Il y a eu trois gérants depuis l'ouverture du commerce. Mme ROSSET dit qu'il y a un grave souci, traitons le ! Il y a un réel souci avec les voisins qui de plus disposent d'une autre maison dans les champs mais qu'ils ne veulent pas occuper des fois que ce soit trop calme.

Mme MONTEIRO demande à Mme ROSSET comment elle peut se permettre de parler de cette façon de la vie personnelle des gens. Mme ROSSET dit qu'il s'agit de la vie de 900 habitants de la commune réduit à néant par la faute d'un habitant.

Mme MONTEIRO répond qu'elle ne voit pas pourquoi elle continuerait à subir les nuisances du commerce pour faire plaisir à 900 habitants.



AUTEUIL-LE-ROI

Mme ROSSET a également été rencontré les Pichafroy et leur a demandé expressément qu'ils ne renouvellent pas l'enfoncement qu'il y a pu avoir au niveau des futurs gérants. Ils ont répondu par l'affirmative.

M. le Maire indique qu'un client qui avait voulu réserver une chambre au relais d'Auteuil sur le site internet avait été redirigé directement vers Grosrouvre.

M. CAPELLE explique que comme les Pichafroy sont propriétaires de leur domaine Internet à ce nom c'est normal.

M. le Maire rajoute que le problème c'est que les clients se font piégés

Mme ROSSET dit que ce rideau fermé pour le commerce est une catastrophe.

M. CAPELLE demande à ce que ces débats ne paraissent pas au compte-rendu. Mme ROSSET dit qu'elle est contre cette décision.

Mme ROSSET ajoute que ce n'est pas normal d'appeler les gendarmes quand un dimanche après-midi pour célébrer un baptême, il y a trop de bruit. Mme MONTEIRO indique que ce n'est que tissu de mensonges, et qu'ils n'ont pas appelé les gendarmes lors de la célébration de ce baptême.

M. le Maire réplique qu'il y a beaucoup de mensonges dans ce qui a été colporté au niveau des nuisances de voisinage.

Mme DESCLAUX- CURNIE dit qu'en tant que membre de la commission travaux elle veut bien regarder pour faire fermer la coursive, mais ajoute que pour elle ça ne changera rien vu les remarques qui ont été faites même pour des enfants qui jouaient dans la cour et qu'hormis acheter la maison de Mme MONTEIRO, quelles sont les autres solutions ?

M. le Maire répond qu'il avait sollicité le Conseil Municipal en son temps pour envisager l'achat de cette maison et qu'il avait eu une fin de non recevoir.

Mme DESCLAUX –CURNIE répond que c'est normal compte tenu du montant de la maison et qu'aucun projet n'a été identifié.

M. FORTIER demande à ce que ce point soit mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal après étude.

Mme MONTEIRO indique que la cour du restaurant est commune aux deux maisons et que lorsque les gens déjeunent dehors cela génère des nuisances sonores.

M. PELISSIER dit que si la commune achète la maison il va falloir acheter les autres de l'autre côté et pourquoi pas tout le village car le voisinage se trouve des deux côtés du commerce. Il réitère sa demande de synthétiser le compte-rendu pour éviter de diffuser sur la place publique (Site web de la commune accessible à tous) les problèmes relationnels antérieurs. Mme ROSSET répond que dans ce cas là, c'est mentir aux futurs gérants.

M. CAPELLE dit qu'il faut refaire une annonce et recommencer les démarches de recrutement.

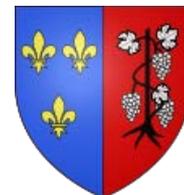
M. le Maire demande à ce que la nouvelle annonce lui soit montrée dans les plus brefs délais.

M. PELISSIER ajoute que pour passer la première annonce il a fallu attendre 8 mois. Quand elle a été enfin passée au mois de juin, il y a eu immédiatement des réponses. Si cette annonce avait été faite dès le mois d'octobre 2012 la commune aurait gagné un temps précieux. Il faut prendre en compte les problèmes de voisinage et travailler là-dessus. S'il il y a eu des efforts de faits sur la convention, il faut aussi en faire pour le voisinage.

M. PETITEAU indique qu'il y a des travaux à faire sur la toiture du commerce et qu'il va y avoir les travaux du triennal et que cela risque de retarder encore l'ouverture du commerce. M. le Maire précise que l'entreprise LACROIX démarre les travaux au 15 octobre pour deux semaines.

Mme CHAVILLON demande si par rapport à la candidature de M. MANCEUR il y a eu un rv de pris ? M. le Maire répond qu'ils doivent se téléphoner.

M. PELISSIER demande à ce que les candidats sélectionnés soient réunis et reçus le même jour, comme cela avait été fait précédemment pour les Pichafroy ce qui avait très bien fonctionné.



AUTEUIL-LE-ROI

M. CARPENTIER dit qu'il y a une incompatibilité entre l'activité et le voisinage. Pourquoi ne pas réfléchir sur une autre activité qui ne générerait pas de bruit ?

M. CAPELLE répond qu'on ne va pas adapter un commerce pour un village entier à cause d'une seule personne.

Mme MONTEIRO explique que les bruits les plus dérangeants sont ceux de la terrasse qui est commune aux deux maisons et les bruits du restaurant quand les portes sont ouvertes l'été. Il a été demandé à ce que les portes soient fermées et qu'un système de climatisation soit installé pour que les clients soient à l'aise à l'intérieur du restaurant.

M. CAPELLE et Mme ROSSET envoient à M. le Maire la nouvelle annonce pour la validation du texte.

Mme DESCLAUX-CURNIE précise que le bruit d'un bloc de climatisation installé à l'extérieur serait sans doute bien pire.

Point N° 6 : Commerce – Autorisation donnée à M. le Maire d'accorder une réduction de loyer exceptionnelle à M. et Mme LAMBERT sur les mois d'Octobre, Novembre et Décembre

Ce point d'ordre du jour est de fait annulé.

Point N° 7 : CIG – Délibération de la Commune d'Auteuil-le-Roi relative au rattachement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une décision de principe pour assurer les fonctionnaires via cette assurance statutaire. Le CIG a obligation tous les 3 ans de refaire une mise en concurrence du contrat.

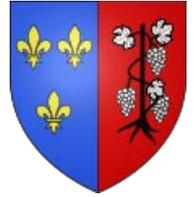
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose que la commune fasse acte de candidature auprès du CIG et vote **14 voix POUR**.

Point N° 8 : PLU Point d'avancement du règlement et du zonage. Précisions sur la Zone ATF (Agricole Terrains Familiaux).

M. le Maire résume la proposition faite aux riverains concernés vendredi dernier en Commission PLU : afin d'intégrer à l'urbanisme de la commune les zones de mitages urbanisées de façon illégales pour certaines, la solution est de créer les zones ATF et de les placer sous une orientation d'aménagement. Pour ce faire et après consultation de la DDT. , les intéressés doivent accepter la venue d'un géomètre sur leur terrain, la venue de ce géomètre doit être validée par un constat d'huissier et le tout doit être inscrit aux hypothèques. A partir de ce moment-là, le règlement du nouveau PLU permettrait à ces gens de déposer un permis de construire rétroactif qui reprendrait uniquement l'existant constaté au moment de la venue du géomètre, ceci afin d'obtenir une régularisation. Cela figera l'existant et ne permettra aucune extension.

Les intéressés doivent s'engager par écrit, ce qu'ils ont presque tous fait à ce jour sauf un dont on attend l'accord écrit.

M. CAPELLE demande si les intéressés ont bien compris que c'étaient à eux de payer le géomètre. M. le Maire répond par l'affirmative.



AUTEUIL-LE-ROI

M. FORTIER signale qu' Auteuil est la seule commune en France qui se lance dans cette voie là. Auteuil est précurseur et M. FORTIER s'interroge sur le résultat.

M. le Maire répond que le Conseil Municipal a voté en janvier 2013 cet aménagement des zones ATF.

M. CAPELLE rappelle que le coût est de zéro pour la commune. Il souligne que le règlement du PLU est pratiquement terminé, et que la Commission attend depuis trois mois que Claire Bailly donne les documents qui lui sont régulièrement demandés. Il dit qu'elle ne tient pas les engagements qu'elle a pris le 24 juin en réunion devant la DDT, et qu'elle est défaillante.

Mme DESCLAUX-CURNIE propose de lui faire un courrier officiel lui demandant d'avancer sur les travaux qui lui sont demandés. Ses prix sont révisables et soumis à pénalité.

M. CAPELLE demande à M. le Maire d'intervenir officiellement auprès de Claire Bailly pour que le PLU avance. 95 % du travail qui reste à faire pour valider le PLU est du ressort de Claire Bailly.

M. PELISSIER précise que tout le monde a bien travaillé sur ce PLU et qu'il est regrettable que cela n'avance plus.

M. le Maire s'engage à appeler Mme Bailly.

Point N° 9 : Questions diverses

DECHETERIE DE MERE : la déchetterie de Méré est ouverte au public depuis le 20 septembre aux mêmes heures d'ouverture que la déchetterie de Garancières. Les Auteuillois peuvent aller indifféremment dans l'une ou l'autre des déchetteries avec leur carte du SIEED .Mme Chavillon demande si un flash info peut être distribué pour informer les Auteuillois.

BULLETIN MUNICIPAL : un mail a été fait aux associations et divers participants pour leur indiquer que la date butoir pour donner un article est le 30 septembre. Une réunion de la Commission se fera après le 30 septembre. Le BAT doit être donné pour le 10 octobre.

SIEED : le SIEED s'est doté de nouveaux camions pour collecter les ordures ménagères

CLOCHER : la société MAHMIAS doit revenir pour faire de nouveaux réglages. Voir avec la société pour le devis de la charpente du beffroi.

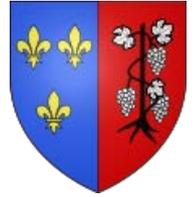
ASSOCIATIONS : M. le Maire s'adresse à Mme ROSSET car il faut réunir au plus vite les associations afin de voir le planning des activités prévues jusqu'à la fin de l'année scolaire.

VIDE GRENIER : A ce jour, il y a environ 40 participants, soit plus de 200 mètres linéaires de retenus. Une activité débardage et promenade en calèche sont prévues. Des tickets seront vendus à 2€ pour le tour de calèche au profit de la Caisse Des Ecoles.

REPAS DES SENIORS : il aura lieu le 19 octobre à la Salle des Fêtes. 110 courriers ont été envoyés.

VENDANGES : les vendanges de l'Arpent de Bacchus auront lieu le 12 octobre à partir de 14 h et sera suivi le soir même d'un repas en salle du conseil

BEAUJOLAIS : l'Arpent de Bacchus organise la soirée beaujolais le 22 novembre à la salle des fêtes



AUTEUIL-LE-ROI

LETTRE EPARCHE : l'association demande à la commune de reprendre l'entretien du rond-point qu'elle s'était engagée à aménager. Afin de finir cet aménagement, elle a demandé au Conseil Général l'autorisation de créer deux piliers portes de jardin. M. FORTIER s'étonne que le Conseil Municipal ait autorisé une association à gérer l'espace public. M. le Maire répond que cette décision a fait l'objet d'un vote du Conseil municipal. M. DELPECH souligne qu'il incombe à la commune d'entretenir le rond-point.

INTERVENTION DE Mme CHAVILLON

- Les aînés demandent que des bancs soient disposés dans la commune sur certains lieux stratégiques afin de pouvoir se reposer. M. le Maire répond que les bancs ont été achetés et traités. A voir où les disposer dans la commune.
- Le cimetière est en mauvais état, il devient urgent de prévoir son entretien notamment au niveau des graviers

INTERVENTION DE M. CAPELLE

- Qu'en est-il du devis de la rue des Graviers ? M. le Maire va relancer la société SES
- Radar sud : visiblement il s'agit d'un problème de chargeur de batterie. La commune est en contact avec la société Icare pour la réparation
- Conteneur à verres : aucune réponse n'a été faite au courrier du Maire. Le Conseil Municipal propose d'envoyer au SIEED un courrier leur notifiant qu'en absence de réponse de leur part au courrier précédent, la Commune considère que le conteneur peut être installé au lieu St Sanctin et la délibération dans ce sens va être mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal
- Marquage au sol de la RD 76 : M. le Maire répond qu'il attend toujours la réponse du commercial AB Marquage. M. FORTIER répond que cela fait plusieurs mois que cette réponse est promise et propose de s'occuper du dossier pour le faire avancer une bonne fois pour toute. Il souhaiterait faire une réunion de réflexion pour la mise en place du marquage.

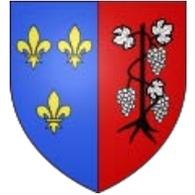
INTERVENTION DE M. FORTIER

- Problème de serrure à la bibliothèque : M. le Maire s'est occupé du problème et a été sur place pour dégripper la serrure. Les essais ont été faits avec les clés originales et cela fonctionne. Il semble néanmoins subsister un problème avec certains doubles de clés.
-

INTERVENTION DE Mme DESCLAUX-CURNIE

- Huisserie de l'école : Art et fenêtres a transmis un nouveau devis qui sera diffusé à l'ensemble des conseillers. Le Conseil Municipal demande, vu le montant des travaux, que ce point soit voté au prochain Conseil Municipal.

La séance est levée à 23h04, la parole est donnée à la salle



AUTEUIL-LE-ROI

INTERVENTION DE M. AUBERT

- Suite à l'envoi de la lettre Eparche, M. AUBERT souligne que l'entretien du rond-point incombe bien à la commune. Depuis deux ans Eparche intervient sur le rond-point pour la mise en place d'éléments de décoration. En ce qui concerne la demande au Conseil Général, il a été affirmé que le dossier d'aménagement du rond-point était sur le dessus de la pile. Concernant l'odeur de kérosène cet été, il s'agissait d'une forte odeur un jour sur deux et les avions passaient plus à l'est que d'habitude.
- Y-a-t-il des réunions pour les associations depuis la rentrée ? Mme ROSSET répond par la négative et dit qu'elle va prévoir la réunion des associations
- Enfouissement des réseaux : le prix semble très élevé pour juste de l'enfouissement. M. le Maire répond que ce prix englobe également la rénovation de la voirie et l'enfouissement des réseaux.

INTERVENTION DE Mme DUVAL

- Elle souligne que la réunion des associations n'a pas eu lieu et que le Téléthon, animé par plusieurs associations, approche.

INTERVENTION DE M. MAHOT

- Concernant le commerce, il y a toujours le dilemme avec le voisin. Le PLU a été cassé, mais la propriété voisine avait été mise en réserve foncière. M. CAPELLE demande à M. MAHOT où il trouve les fonds. M. le Maire propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal pour que la question soit débattue.

* * *